Ajournement

Il nous faut connaître les critères, les coûts, les ressources affectées, le plan et la durée de notre engagement là-bas.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, en réponse à la question et à l'intervention du député, je voudrais citer certains propos tenus par le surintendant principal, Neil Pouliot, dans la première entrevue qu'il a accordée, en sa qualité de commissaire de la police civile des Nations Unies en Haïti.

Le commissaire Pouliot a clairement déclaré que l'engagement du Canada en Haïti durerait environ 18 mois, soit jusqu'à l'entrée en fonction du prochain président de Haïti, qui est prévue pour février 1996.

Il a également déclaré, et c'est sur cela que s'est basé le député pour prendre la parole et poser une question à la Chambre aujourd'hui, que, à son avis, il pourrait s'écouler de huit à 10 ans avant que la réforme des services de police en Haïti soit complètement terminée. Ce commentaire, qu'il a fait en tant que commissaire des Nations Unies, se rapportait à la nécessité de modifier complètement les attitudes et au temps dont avaient besoin les 5 000 membres des futurs corps policiers pour s'adapter aux concepts régissant les forces policières modernes.

Il n'a sûrement pas voulu laisser entendre que le Canada s'était engagé à demeurer en Haïti pendant tout ce temps-là. Nous n'en avons aucunement l'intention. Le Canada s'est engagé à aider Haïti à réformer ses forces policières grâce à sa participation à la mission des Nations Unies dans ce pays. À cette fin, nous avons sollicité les services de 100 bénévoles que nous

enverrons en Haïti au cours des semaines et des mois à venir, lorsque le Conseil de sécurité aura cautionné la mission des Nations Unies en Haïti.

On estime le coût de cette participation à 12,8 millions de dollars pour les 18 mois. C'est ce que voulait savoir le député. L'ACDI défraiera ces coûts.

Les agents de la GRC auront pour tâche de surveiller les nouveaux policiers haïtiens, de les accompagner dans leurs rondes quotidiennes et de leur donner une formation pratique. La GRC n'assumera pas de fonctions officielles. Elle est là-bas pour former la police, pas pour prendre sa place.

Nous ne savons pas encore combien de temps cela va demander ou, après un certain de temps, si l'effectif complet des 100 agents de la GRC va être nécessaire. Une fois le programme de formation officiellement en route, il est fort possible qu'il ne faille pas autant d'agents.

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Il a fait d'excellentes interventions devant le Comité permanent des affaires étrangères et devant le comité mixte chargé d'examiner notre politique étrangère. Je sais qu'il attache beaucoup d'intérêt et d'importance à cette question.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)